

Séance de l'assemblée délibérante du 24 février 2021

Délibération n°4/2021

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi dix-sept février, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 24 février deux mille vingt et un, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Pascal BRUHAT
Fanny BLANC
Jean-Pierre BUCHE
Jean DELAUGERRE
Jean-Louis DAVENNE
Grégory DESTOMBES
Daniel SALLES

Titulaires excusés :

Antoine DESFORGES
Gilles PETEL
Amalia QUINTON

Suppléants présents :

Céline AUGER
Catherine PHAM
Pierre DUPECHER
Marie-Françoise CHOFRUT
Danielle RANCY

Suppléants excusés :

Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Karine SOLOIS
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	7	0	0

Objet : Accueil d'un stagiaire en économie territoriale et développement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu la délibération n°23/2018 concernant la mise en place de « conventions dans le cadre de la création d'un espace test agricole » ;

Vu la délibération n°41/2018 concernant le « projet de création d'une ferme maraîchère à vocation expérimentale » ;

Vu la délibération n°27/2019 concernant la « Définition d'un programme d'aménagements extérieurs sur l'Ecopôle du Val d'Allier » ;

Vu la délibération n°19/2020 concernant l'actualisation du plan de gestion de l'Ecopôle du Val d'Allier et la définition d'un schéma directeur transversal 2021-2030.

Considérant que le site de l'Ecopôle du Val d'Allier a défini une stratégie dans le cadre de son plan guide d'aménagement autour de 4 piliers ;

Considérant le souhait du SEAT de faire de l'Ecopôle un site d'expérimentation et de tests d'activités sur le champ de la transition écologique et de l'agriculture en particulier ;

Considérant le souhait du SEAT de développer un projet de ferme agroécologique expérimentale sur le site en complément de la mise en place de l'espace test agricole ;

Considérant le souhait du SEAT est entré dans une phase prospective territoriale pour la recherche d'un nouveau modèle de gouvernance et de financements complémentaires permettant de mettre œuvre son projet sur la transition écologique du territoire ;

Considérant l'importance de mener une étude prospective et un diagnostic pour mettre en perspective la convergence de politiques publiques du territoire.

Le Président propose d'accueillir au sein du SEAT un stagiaire en économie territorial et développement, idéalement avec un niveau d'études équivalent à un Master 2, afin de réaliser une étude prospective et un diagnostic du territoire en faveur de la mise en œuvre du projet de l'Ecopôle.

Il explique que cette dépense ne bénéficie pas d'une demande de subvention LEADER pour cette année.

Le Président présente la fiche de poste et précise que la date de prise du poste est fixée en avril 2021.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à **l'unanimité** :

- **D'autoriser** le Président à recruter un stagiaire en économie territoriale et développement pour une durée de 6 mois afin de réaliser une note d'intention à l'issu d'un diagnostic et d'une analyse sur la convergence des projets du territoire ;
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions ;
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

M. Jean-Pierre BUCHE

